

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 29 septembre 2022, Salle du Nord, 20h15

Madame Françoise SCHÜLER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, ainsi que le public. En préambule, elle remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde en tant que Présidente du Conseil. Après quelques recherches, elle est seulement la 6^{ème} femme depuis 1950, à occuper cette fonction. C'est assez peu mais fait assez rare pour être relevé, les indemnités de fonction entre hommes et femmes sont identiques. Elle ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC (2^{ème} appel), Ibrahima BAH, Nicolas BAUME, Stéphane BÖSCH, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Théophile CUCHE, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER (1^{er} appel), Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER (2^{ème} appel), Marc GUERIN, Nathalie JAEP, Julia LÖFSTEDT, Shelley LUGON-MOULIN, Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Adeline GRÜTER, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Sonia RAUSIS, Pascal SANGLERAZ, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Alexandre CRESPO, Brock FIEDLER, Elliot HÉBERT, Blaise HEFTI, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, Fabian PAVILLARD, Eve WIDMER-KNECHT.

Absent : René PAVILLARD

Le premier appel fait constater la présence de 31 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2022

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Suite à la démission de Monsieur Christoph OTT, un siège reste à pourvoir au sein de l'Entente Leysenoude.

Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH propose Madame Violeta ARSIC pour son remplacement. Depuis plus de 30 ans à Leysin, elle travaille au sein de Leysin American School et a déjà siégé au sein du Conseil communal durant les deux dernières législatures où elle a occupé des fonctions dans diverses commissions. Nous sommes heureux de pouvoir à nouveau compter sur ses compétences et son expérience.

Madame la Présidente procède à son assermentation, la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de plusieurs personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Madame et Messieurs

Marc GARCIA

Jacobus VAN OSTADE

Raymond HUGUENIN-VIRCHAUX
Conseiller communal de 1975 à 1981

Tania AMIGUET

Fernand BEGUELIN

Ernest BLATTER
Conseiller communal de 1966 à 1969 et doyen de la Commune

René KNEBEL
Conseiller communal de 1962 à 1969

Jean-Daniel HABEGGER
Enfant de Leysin, frère de Willy HABEGGER, chauffeur du bus scolaire et beau-frère de notre Municipale Laurence HABEGGER

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à 5 nouveau-nés. Il s'agit de :

Colin BECCHERO

Jahlya TAGLIAMENTO

Elsa GUIDETTI

Alexandre MARTIN

Loris MEYLAN

Félicitations à ces nouvelles familles à qui nous souhaitons de belles aventures ensemble.

VOTATION – ÉLECTION

Le peuple a été appelé à se prononcer le 25 septembre dernier, par votation, sur 4 objets fédéraux et un objet cantonal. La participation pour Leysin s'est élevée à

47,56% pour la votation cantonale et à près de 53% pour la fédérale avec les résultats suivants :

Objets fédéraux

	Initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »	Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA	Modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21)	Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (Renforcement du marché des capitaux de tiers)
	Refusé	Refusé	Refusé	Refusé
OUI	253 (32,60%)	376 (48,77%)	307 (39,51%)	364 (49,26%)
NON	523 (67,40%)	395 (51,23%)	470 (60,49%)	375 (50,74%)

Objet cantonal

	Révision partielle de la Constitution liée à la création du Conseil de la magistrature
	Accepté
OUI	480 (68,47%)
NON	166 (23,68%)
BLANCS	55 (7,85%)

COURRIERS

Madame la Présidente a reçu un courriel de remerciements de Madame Kim LANGUETIN de Leysin Danse, pour le versement des jetons de présence de la séance du 30 juin dernier, dont elle donne lecture :

Encore un très grand Merci de votre soutien pour nos projets de concours de danse cette année. Grâce à votre soutien, nos danseuses vont pouvoir continuer de progresser et représenter Leysin au prochain concours mondial.

Elle donne également lecture d'une nouvelle demande de Monsieur Michel POULAIN (c.f. annexe) quant à son remplacement comme Président du Souvenir Français de Leysin et environs.

REPRÉSENTATIONS

Depuis le dernier Conseil, Madame la Présidente a eu le plaisir de représenter le Conseil communal à plusieurs occasions, soit :

- à la journée de bienvenue de Monsieur Pierre-Alain Mischler, Diacre de notre Paroisse
- le 26 septembre à la soirée de présentation sur l'avenir de la mobilité à Leysin à laquelle près de 500 personnes ont participé. La table ronde a été menée par des professionnels compétents, qui connaissent leur sujet et surtout empreints d'un enthousiasme pétillant. Un grand merci à eux et à toutes les personnes présentes.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 8/2022 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2023 tel que la Municipalité le lui a soumis,
2. De maintenir le taux d'imposition à 78% par rapport à l'impôt cantonal de base,
3. De reconduire sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées l'unanimité.

6. NOMINATIONS

Commission de gestion – commission du sport

Madame la Présidente a reçu la démission de Monsieur Bertrand CHAUVY de la commission de gestion et en donne lecture.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, c'est avec regrets que je me vois dans l'obligation de vous transmettre ma démission de membre de la commission de gestion.

Après une année au sein de celle-ci, je me suis rendu compte que pour des raisons professionnelles et privées, il m'est impossible d'assurer ma présence aux réunions et consacrer assez de temps pour m'y investir à 100%.

Je souhaite à tous les membres de la commission de gestion une bonne continuation.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.

Bertrand Chauvy

Avec cette démission, un poste reste également à compléter au sein de la commission du sport. Les deux sièges à pourvoir sont assignés au Mouvement Indépendant Leysenoud.

Madame Sonia RAUSIS propose Messieurs Claude GAULIS à la commission du sport et Nicolas BAUME à la commission de gestion.

Madame la Présidente les remercie pour leur engagement et leur souhaite un excellent travail.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame Laurence HABEGGER :

ARASAPE – AUDIT AJE

Suite à l'audit, la gouvernance de l'ARASAPE a été séparée en deux Directions bien distinctes, soit l'Accueil de jour de la petite enfance (AJE) et le Centre social régional et l'Agence d'assurance sociale (CSR/AAS). Cette réorganisation sera effective à partir du 1er janvier 2023.

RÉFUGIÉS UKRAINIENS

65 personnes migrantes venues d'Ukraine sont hébergées dans le bâtiment « Leysin Sport Hôtel » situé à la rue du Commerce et y séjourneront durant un certain laps de temps. La capacité d'accueil maximale du bâtiment est de 90 personnes.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

AISOL

Avec l'arrivée de 24 nouveaux élèves ukrainiens ainsi que quelques enfants kurud, les effectifs de l'Etablissement scolaire Les Ormonts-Leysin (ESOL) ont sensiblement augmenté et comptent désormais 602 élèves contre 560 à la fin de l'année scolaire précédente. Lors de la dernière rentrée scolaire, les élèves de 6P des Diablerets ont également rejoint le collège du Sépey par manque de classes disponibles à Ormont-Dessus. Selon le Directeur de l'AISOL, l'établissement sera rapidement en insuffisance de locaux. Le taux moyen d'élèves ukrainiens accueillis dans les écoles du canton de Vaud est de 1% alors que l'ESOL, deuxième plus petit collège du canton, en compte 7%.

Le mandat de traiteur pour la cantine du Collège des Diablerets a été confié à Gastrolumi sàrl, exploitant du café-restaurant La Potinière.

PAROISSE PROTESTANTE – NOUVEAU DIACRE

Monsieur Frédérique KELLER, Pasteur, a été remplacé par un nouveau Diacre en la personne de Monsieur Pierre-Alain MISCHLER. Au nom des trois communes, il est remercié pour son investissement.

Monsieur Jean Philippe RYTER :

AERA, STEP INTERCOMMUNALE - CONDUITE DE TRANSPORT DES EAUX USÉES LEYSIN-AIGLE

Le raccordement de Leysin à la STEP intercommunale est prévu pour 2025. Les travaux concernant la conduite de transport des eaux usées Leysin – Aigle ont été reportés en raison des diverses oppositions. Des négociations sont en cours entre l'AERA et la société GASA SA. Les travaux devraient débuter au mieux au printemps 2023.

Dans sa séance du 28 septembre, le Conseil intercommunal de l'AERA a accepté le préavis portant sur l'octroi d'un crédit de CHF 49'325'000.-- pour la réalisation des travaux de la STEP régionale, qui débuteront dès février 2023.

Les prochaines étapes prévoient les mises à l'enquête publique concernant la modification de la STEP de Leysin et la microcentrale de turbinage à Aigle.

PRÉAVIS NO 2/2022 – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION "EN CHAMPILLON"

Les travaux se déroulent normalement et se termineront d'ici à la fin de cette année.

RC 709

Les travaux pour 2022 concernent essentiellement la transformation du carrefour de Crettaz. Ils cesseront d'ici à la mi-novembre pour reprendre au printemps prochain.

ROUTES COMMUNALES - TRAVAUX D'ENTRETIEN

La route de Prélan (accès à la déchetterie) ainsi que celle du Vallon vont faire l'objet de réfection avant la fin de l'année 2022.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, SYNDIC :

ARRÊTS DE BUS - LOI SUR L'ÉGALITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (LHAND)

Un mandat d'étude d'un montant de fr. 18'500.-- a été confié à une entreprise afin d'analyser la conformité des arrêts de bus dans le village. Il a été constaté que 7 arrêts devront être réaménagés de sorte à répondre aux exigences légales en la matière. Des avant-projets vont être élaborés afin de déterminer des variantes d'aménagement et les coûts qui en résultent afin de présenter un préavis au Conseil communal.

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2022 – L'AVENIR DE LA MOBILITÉ À LEYSIN

Personne ne s'attendait à une telle affluence avec la présence de près de 500 personnes. Il était opportun de faire cette présentation afin que la population prenne connaissance de l'avancement du projet et dispose des bonnes informations. Il est capital de communiquer et d'associer la population à ce projet. Les membres du Conseil communal sont en quelque sorte un « relais » entre la population et la Municipalité et il est primordial d'avoir le soutien de tous les partenaires.

8. INTERPELLATIONS

Madame la Présidente a reçu une interpellation du Forum (*c.f. annexe*) demandant la mise à disposition de l'Association « Lavender Leysin » de locaux inutilisés de la Commune pour la récolte, le tri et la vente de vêtements de 2^{ème} main.

Cette interpellation, appuyée par plus de cinq membres du Conseil, est développée par Madame Joan GALLMEIER.

La Municipalité ne souhaitant pas s'exprimer immédiatement, une réponse sera rendue lors de la prochaine séance du Conseil.

9. POSTULATS

Aucun.

10. MOTIONS

Madame la Présidente a reçu une motion (*c.f. annexe*) du Forum invitant la Municipalité à étudier la possibilité d'aménager un verger communal à Leysin et prie Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC de bien vouloir en donner lecture.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, rappelle que pour le programme de législature 2021 - 2026, la Municipalité a décidé de mettre en place une commission "Energie, climat et durabilité" placée sous la présidence de Monsieur Daniel NIKLES, dont il fera lui-même partie. Elle a souhaité intégrer sept membres du Conseil communal représentant les trois groupes politiques. Cette commission va être conviée prochainement afin de débiter les travaux liés au Plan Climat.

Il ne souhaite pas débiter de cette motion mais propose, selon l'art. 61 du règlement du Conseil communal, de la renvoyer à l'examen de la commission précitée. Il est nécessaire d'avoir une vision globale de ce que l'on souhaite réaliser dans notre commune au niveau de l'énergie, du climat et de la durabilité.

Madame la Présidente soumet au vote la proposition de Monsieur le Syndic de renvoyer la motion à l'examen de la commission nommée « Energie, climat et durabilité » afin qu'elle puisse préavisier sur sa prise en considération.

Monsieur Claude GAULIS fait remarquer que la parole n'a pas été donnée au Conseil communal.

Madame la Présidente précise que cela n'est pas nécessaire.

Monsieur Claude GAULIS déclare qu'il aurait souhaité prendre la parole.

Madame la Présidente répète que cela n'est pas nécessaire et qu'il s'agit juste de passer directement cette proposition.

Elle soumet au vote cette dernière qui est acceptée par plus d'un cinquième des membres.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL LE SOLEIL

Monsieur Nicolas BAUME demande à la Municipalité si elle a été informée que l'établissement Le Soleil souhaitait changer d'orientation et cesser sa mission gériatrique pour accueillir des jeunes adultes souffrant de troubles psychiques lourds. Il y a un mois, l'établissement a accueilli un pensionnaire qui a agressé une personne avec un couteau et deux semaines plus tard un pyromane. Résidant près de cet établissement, qui se situe à moins de 100 mètres du collège, il s'inquiète et se pose des questions.

Monsieur le Syndic répond qu'en tant que membre du Conseil de Fondation de Miremont, transféré il y a peu à la Fondation Claire Magnin, il n'en a pas entendu parler. Deux semaines auparavant, il a tenu séance avec Messieurs Armand ROD, Président et Roger HARTMANN, Directeur et la Municipalité aurait été informée si cet établissement envisageait de tels changements.

Il informe également que la Municipalité a adressé dernièrement un courrier à la Fondation Claire Magnin au sujet du comportement inadapté des pensionnaires d'ODMER. Il précise toutefois que celle-ci n'a pas le choix et doit suivre les orientations dictées par le Canton pour ses établissements.

Il va se renseigner à ce sujet et enjoint l'Assemblée de ne pas ébruiter ces dires à l'extérieur.

Monsieur Nicolas BAUME précise qu'il n'a aucune intention de créer une polémique.

BUS NAVETTE – ARRÊT CRETТАZ / GOOGLE.CH – POSITION DE LEYSIN

Monsieur Théophile CUCHE rappelle que l'arrêt de Crettaz a été supprimé cet été en raison des travaux sur la RC 709 et demande s'il sera réintroduit cet hiver avec la pause des travaux, celui-ci étant extrêmement important pour les habitants du hameau.

En consultant google.ch, il constate que les destinations de Villars et les Diablerets, sont référencées en 1^{ère} position sur Alpesvaudoises.ch et en 2^{ème} position pour Les Mosses. En revanche, Leysin ne se trouve qu'en 7^{ème} voire 8^{ème} position. Il relève qu'une certaine somme a été allouée pour ce site et aimerait connaître les raisons de cette situation et s'il est possible de remédier à cet état de fait avant l'hiver.

En ce qui concerne l'arrêt de Crettaz, Monsieur le Syndic confirme qu'il sera remis en fonction pour cet hiver, sans en connaître toutefois la date exacte.

Madame Laurence HABEGGER précise que les stations des Alpes vaudoises avaient leur propre site encore récemment et sont dorénavant référencées sous Alpesvaudoises.ch. Elle ne manquera pas de solliciter le responsable du site internet afin de faire une analyse de situation concernant la position de Leysin sur google.

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2022 – L'AVENIR DE LA MOBILITÉ À LEYSIN / COMMISSION « ÉNERGIE, CLIMAT ET DURABILITÉ »

Madame Joan GALLMEIER remercie la Municipalité pour l'excellente organisation de la séance d'information concernant le projet de prolongation de la ligne Aigle-Leysin à laquelle la population a répondu présente.

Elle revient sur les dires du directeur de TLML SA concernant l'implantation d'un magasin de sport dans le nouveau bâtiment prévu à la gare de Leysin-Télécabine et demande si tous les magasins de sport de Leysin seront intégrés dans ce projet.

Par ailleurs, elle remercie la Municipalité et en particulier Monsieur le Syndic d'avoir décidé de mettre sur pied la commission « Energie, climat et durabilité ». Cette décision rejoint l'actualité et permettra d'aborder les questions essentielles de façon constructive et dans un cadre approprié.

Monsieur le Syndic précise que Monsieur Armon CANTIENI, Directeur de TLML SA a communiqué de façon un peu enthousiaste mais qu'à ce jour, rien n'est encore acté et définitif.

VOTATIONS – TAUX DE PARTICIPATION

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC souligne le faible taux de participation confirmé lors des dernières votations. Par le passé, il avait déjà émis le souhait de donner une meilleure visibilité lors de scrutins en installant le petit panneau classique que l'on retrouve dans chaque commune aux endroits où se situent les boîtes communales, en précisant éventuellement l'heure limite jusqu'à laquelle la population peut voter. Cela n'a malheureusement pas été fait et il revient donc à la charge pour qu'une suite soit donnée à sa demande.

BUS SCOLAIRE – ARRÊT DE CRETТАZ

Il a constaté que l'arrêt de Crettaz était installé un peu sommairement en raison du chantier. Il souhaiterait une analyse de la situation afin d'en évaluer la dangerosité pour les enfants.

Monsieur Jean Philippe RYTER informe qu'une séance de chantier a lieu un mardi sur deux et qu'il ne manquera pas de vérifier cet aspect lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente tient à remercier Madame Corinne DELACRÉTAZ, secrétaire et Monsieur Jean-Jacques BONVIN, secrétaire municipal, pour leur connaissance, leur empathie et leur professionnalisme, atouts privilégiés pour notre Commune.

Elle rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 15 décembre à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 32 personnes.

Madame la Présidente remercie tout un chacun pour son écoute, son travail et sa disponibilité envers Leysin, village que l'on aime et dont les intérêts nous tiennent à cœur.

Elle souhaite à toutes et tous une excellente suite de semaine et une bonne santé.

La séance est levée à 21h18.

Leysin, le 29 septembre 2022

Pour le Conseil communal :

La Présidente : La Secrétaire :

Françoise SCHÜLER Corinne DELACRÉTAZ



Annexes : Courriel de M. Michel Poulain, Souvenir Français
Interpellation Forum « Lavender Leysin »
Motion Forum « Verger communal »

Corinne Delacrétaz

De: Françoise Schuler <schulerfrancoise@gmail.com>
Envoyé: lundi, 3 octobre 2022 16:19
Objet: Fwd: Souvenir Français

----- Forwarded message -----

De : <michelpoulainch@aol.fr>

Date: lun. 29 août 2022 à 14:40

Subject: Souvenir Français

To: schulerfrancoise@gmail.com <schulerfrancoise@gmail.com>

Cc: jean-jacques.bonvin@leysin.ch <jean-jacques.bonvin@leysin.ch>, jean-marc.udriot@leysin.ch <jean-marc.udriot@leysin.ch>

Bonjour Madame la Présidente du C.C.

Je sais que je suis peut-être un peu tôt, mais vous avez tellement de choses à faire!

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous inviter à nos cérémonies aux Larrets qui auront lieu le **30 octobre à 11h45**, en présence des Autorités françaises, polonaises et belges comme chaque année. D'ores et déjà, je vous informe que l'Armée suisse sera là avec au moins deux drapeaux, qu'il y aura une délégation de l'Association belge de Lausanne (très certainement) et vais voir si l'Ecole Internationale Française de Berne arrive à venir avec quelques enfants car cela fait 5 ans que c'est en gestation!!! Je me permets de vous dire que vous pouvez demander conseil à Claude Gaulis, car lui a du faire au moins 3 cérémonies!

J'ai aussi appris qu'il y avait un C.C. dans peu de temps. Est-il possible de repousser un coup de g... auprès de tous les Français principalement mais aussi de toutes les autres nationalités qui sont à Leysin, "grâce" à combien de leurs ancêtres qui se sont sacrifiés et/ou qui ont été accueillis en Suisse comme à Leysin. Dans le canton de Vaud il y a un nombre incalculable de Carrés et en Valais, il y a Martigny et Sierre, aussi avec les Belges.

Ecologie est nécessaire mais le devoir de mémoire encore plus par les temps qui courent.

Merci d'avance de votre aide.

Recevez, Madame la Présidente, mes sincères et amicales salutations.

Souvenir Français
Leysin et Environs
pour la toute dernière fois
Michel Poulain

Leysin, le 31 août 2022

**Motion du 29 septembre 2022 déposée par les membres du Forum
“Pour l’aménagement d’un verger communal à Leysin”**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les membres du Forum considèrent que notre participation au niveau communal est nécessaire à l’effort national en vue de diminuer notre impact environnemental (cf. Plan climat vaudois 1ère et 2ème génération).¹

Il est également évident, compte tenu des divers événements survenus ces dernières années, qu’il est urgent de commencer l’adaptation de notre vie aux changements économiques, sociaux et climatiques inévitables.

Dès lors, nous vous prions d’examiner la motion suivante:

Considérant:

1. que l’urgence climatique a été déclarée par le Grand Conseil dans sa séance du 19 mars 2019.²
2. que le Conseil fédéral a ratifié le 28 août 2019 l’Accord de Paris afin de s’engager à la neutralité climatique de la Suisse d’ici à 2050.³
3. que le PECC (Plan énergie et climat communal) découlant de la mesure stratégique no 27 “Accompagnement des communes” du “Plan climat vaudois” propose aux communes un appui technique, financier ainsi que des formations pour les accompagner dans l’élaboration et la mise en œuvre de plans climat communaux.⁴
4. l’article 104 alinéa 2 de la Constitution fédérale sur l’encouragement de l’agriculture en Suisse.⁵
5. que notre dépendance aux autres pays pour se fournir en produits frais (fruits et légumes) est toujours croissante.⁶
6. que les prix des denrées alimentaires n’ont fait qu’augmenter ces dernières années et plus encore depuis les derniers conflits entre l’Ukraine et la Russie.⁷
7. qu’il faut préserver et renforcer la biodiversité ainsi que préserver et renforcer les sols (cf Plan climat vaudois 1ère et 2ème génération).¹

Les membres du Forum invitent la Municipalité à étudier la possibilité d’aménager un verger communal. Nous souhaitons également l’intégration à cette réflexion des éléments suivants:

- utilisation des types d’arbres fruitiers pouvant pousser à notre altitude en donnant la préférence aux variétés moins représentées que celles vendues dans les supermarchés (p.ex des variétés anciennes proposées par Pro Species Rara).

- organisation de l'entretien de la parcelle par les services de la commune selon les critères de l'agriculture durable (sol et coupe des branches, formations disponibles par le canton et diverses associations). Cet entretien pourrait se faire en collaboration avec un collectif de citoyens.
- établissement d'une politique de ramassage et de distribution de fruits aux habitants (par exemple, par le biais d'une inscription individuelle, cela en privilégiant les villageois en résidence principale).
- - élaboration d'un plan pour l'utilisation d'un éventuel surplus de denrées non réclamé (par exemple: mise à disposition dans l'une des épiceries durables locale, distribution dans les cantines scolaires, recyclage via une distillerie,...)

En faisant suite à ce qui précède, les membres du Forum demandent à la Municipalité d'apporter un projet de verger communal. Le climat, la biodiversité, le village, ainsi que ses habitants et leur porte-monnaie, seraient tous bénéficiaires d'un tel projet.

¹https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2020_juin_actus/Stratégie_du_Conseil_d'État_vaudois_pour_la_protection_du_climat.pdf

<https://www.vd.ch/themes/environnement/climat/>

²<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/actualites/news/11576i-le-grand-conseil-adopte-une-resolution-d-eclarant-lurgence-climatique/>

³<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-76206.html>

⁴<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/>

⁵<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>

⁶<https://www.agrarbericht.ch/fr/marche/developpement-du-marche/commerce-exterieur>

⁷<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation.assetdetail.22944039.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation.html>

<https://www.rts.ch/info/suisse/13070492-hausse-des-prix-en-suisse-ce-nest-que-le-debut.html>











Julia Gallmeier





Interpellation à l'intention de la Municipalité, Conseil communal du 29 septembre 2022

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous avons appris récemment que l'association bien connue à Leysin sous le nom des « Lavender Ladies », qui se nomme aujourd'hui « Lavender Leysin », risque de cesser son activité faute d'avoir pu trouver des locaux appropriés à son activité.

A l'origine, il s'agissait d'un petit groupe de dames qui s'était formé dans le cadre de Leysin American School. Elles ont été témoins d'une certaine surconsommation d'habits et ont décidé de valoriser ces habits abandonnés.

Les principes du fonctionnement de l'association sont les suivants :

- Le travail des Lavender Ladies est entièrement bénévole et consiste à récolter, trier, plier, arranger, transporter, parfois laver et vendre les habits de 2^{ème} main
- Les habits, accessoires et autres objets proviennent des dons
- La vente se fait à un prix extraordinairement bas

L'objectif de cette activité est de donner une 2^{ème} vie aux articles reçus et ainsi diminuer les déchets et la surconsommation, tout en permettant aux personnes qui en ont besoin d'acquérir des vêtements à petit prix.

Il faut aussi savoir que les revenus de la vente sont entièrement reversés à différentes œuvres caritatives de la région, l'association ne faisant aucun bénéfice.

En résumé, toute l'existence de Lavender Leysin tourne autour du don à tous les niveaux de l'organisation.

Ainsi, des locaux ont été mis gracieusement à disposition de l'association par LAS et ceci sur une période de plus de 10 ans.

Or, à cause de la pandémie les ventes n'ont plus été possible à LAS et finalement les lieux de stockage ont dû être vidés.

Temporairement, l'agence immobilière de Michael Oscarsson a mis à disposition gracieusement ses anciens locaux pendant son déménagement. Donc fin 2021 - début 2022 il y a eu des ventes possibles.

Actuellement, les Lavender Leysin stockent des habits dans des locaux temporaires qui doivent être vidés avant la fin de l'année.

N'ayant pas réussi à trouver une alternative parmi leurs contacts personnels, elles se sont adressées à la Municipalité de Leysin pour demander une mise à disposition d'un local inutilisé afin d'y stocker les habits et éventuellement y organiser des ventes.

La réponse de la Municipalité à cette demande souligne l'importance du travail de Lavender Leysin, mais dit que la commune ne dispose pas de locaux adaptés à cet effet.

Au début de la pandémie, dans un contexte économique difficile à cause du Lockdown, la Municipalité avait décidé de donner une aide à sa population sous forme de bons d'achat valables dans les commerces locaux de Leysin.

Aujourd'hui, la population se trouve encore dans une situation économique difficile. Elle subit les effets de la guerre en Ukraine avec les chaînes d'approvisionnement parfois perturbées, les prix de l'énergie qui s'envolent, l'inflation qui se fait ressentir et en arrière fond une accentuation de la crise climatique qui nous menace. Des entreprises craignent la faillite et les particuliers la perte de leurs places de travail. Tous ces facteurs ont des répercussions économiques non seulement sur le pays mais aussi plus concrètement sur le porte-monnaie des habitants de Leysin.

Il y a beaucoup de gens dans des situations différentes - des personnes âgées, des familles, des personnes seules - qui vivent modestement et qui souffrent quand il y a une crise, car la marge financière vers la fin du mois est minime. Plusieurs personnes présentes dans la salle ici peuvent témoigner de l'utilité de l'activité de Lavender Leysin pour la population de notre commune.

Donner des locaux à Lavender Leysin est une façon d'aider matériellement cette partie de la population. Il s'agit ici d'un moyen extraordinaire pour la Municipalité de se montrer généreuse et protectrice sans avoir un effort particulier à faire et sans compromettre ses finances.

Il y a plusieurs bâtiments appartenant à la commune qui se trouvent vides actuellement. Par exemple, l'ancien Chalet d'Entraide. Le nom de ce chalet est d'ailleurs tout à fait approprié: Entraide

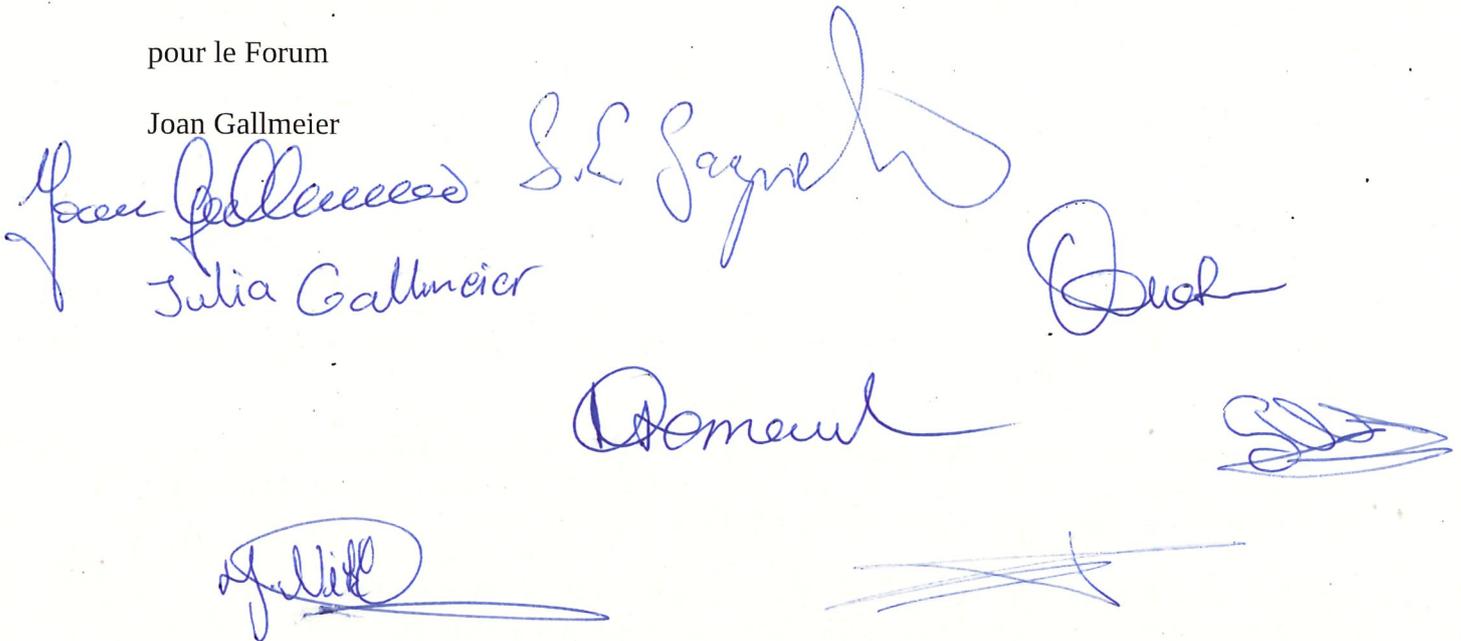
L'association «Lavender Leysin» souhaiterait que la Municipalité lui mette à disposition un des locaux inutilisés de la commune, en signant si besoin un contrat avec l'association pour s'assurer que ces locaux soient libérés si la commune en ait besoin.

Si un tel arrangement n'est pas possible, nous, les personnes soussignées, souhaiterions d'en connaître les raisons précises.

Merci pour votre attention

pour le Forum

Joan Gallmeier

A collection of handwritten signatures in blue ink. The names 'Joan Gallmeier' and 'Julia Gallmeier' are printed in black text. Other signatures are written in blue ink, including 'S.L. Sagne', 'Duch', 'Domena', and several others that are less legible.